

*Les subsides*

Puis en avril 1981, les services fédéraux décident qu'il faut prendre des mesures pour empêcher ne serait-ce que l'apparence du favoritisme à l'endroit de M. Gillespie. En conséquence, le projet d'accord entre l'État fédéral, la Nouvelle-Écosse et le consortium a été modifié de telle sorte que les frais admissibles comprennent le prix de l'étude de faisabilité et les capitaux de roulement nécessaires au consortium, à l'exclusion des honoraires journaliers et des frais annuels de disposition à verser au concepteur. Autrement dit, les honoraires de M. Gillespie sont payés en totalité par le consortium, tout à fait indépendamment des coûts de l'étude. M. Gillespie n'a touché, ni directement ni indirectement, aucun argent du gouvernement.

• (1610)

Qu'en est-il du gain de M. Gillespie s'il vend ses actions ou si on veut les lui racheter? Tout d'abord, si le projet ne se concrétise pas, il est impossible qu'il réalise des gains financiers. Il perdra en effet tout son investissement, tout comme tous ses autres partenaires au sein du consortium. Si en revanche le projet se matérialise, M. Gillespie pourra alors vendre ses actions ou les autres membres du consortium pourront vouloir les lui racheter. En sa qualité de promoteur, il a négocié avec la société Gulf Canada au nom du consortium. M. Gillespie a conclu une entente avec le consortium, non pas avec le gouvernement du Canada ou celui de la Nouvelle-Écosse. Cette entente n'a rien à voir avec le débat à la Chambre des communes.

Qu'en est-il des accusations de traitement de faveur que le gouvernement du Canada lui aurait accordé? Je puis assurer à la Chambre que M. Gillespie n'a pas plus d'accès privilégié au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources que n'importe quel autre des membres du consortium. Si l'un ou l'autre de ces derniers s'était adressé au gouvernement au nom du consortium, il aurait reçu exactement le même traitement.

Enfin, qu'en est-il des résultats de l'étude que mon ministère a faite du projet? Il n'y a eu aucun document du cabinet contrairement à ce qu'a laissé entendre l'ancien chef de l'opposition. Des fonctionnaires ont préparé un rapport préliminaire qui concluait que, compte tenu de la technologie que le consortium songeait à exploiter, un tel projet ne serait pas commercialement rentable.

Il s'agissait d'une analyse économique précieuse. Elle a amené le consortium à chercher d'autres méthodes de liquéfaction susceptibles d'assurer une production maximale de combustible moyennant un coût d'immobilisation minimum. On s'est ainsi rendu compte que l'on pouvait réaliser des économies considérables à ce niveau en réduisant légèrement les frais d'exploitation et en s'exposant moins en conséquence au coût du charbon.

Les données relatives aux nouvelles méthodes de transformation ont amené le comité financier du consortium à conclure que le rendement nominal des investissements serait non pas de 4 p. 100, comme on l'avait établi initialement, mais pourrait atteindre jusqu'à 18 p. 100. Le consortium a continué à chercher de meilleures méthodes pour découvrir peu après que des progrès techniques dans les procédés à deux étapes avaient permis d'obtenir des rendements sensiblement supérieurs à ceux qui avaient été examinés dans le cadre de l'étude préliminaire de faisabilité.

La perspective de coûts d'immobilisation plus avantageux et d'un meilleur rendement en combustible et le fait que le nouveau procédé mis au point entraînerait l'utilisation d'importantes quantités de gaz naturel, qui pourrait provenir du gisement de l'île de Sable, ont incité le consortium à réexaminer la situation.

Il faudra peut-être attendre un certain temps avant que le procédé puisse être exploité à l'échelle commerciale puisqu'il y a peu de chances qu'il soit mis en œuvre avant 1990. Ce retard aurait constitué un handicap sérieux au moment où le projet a été lancé, au moment de la flambée des prix du pétrole, mais il ne comporte aucun désavantage dans la conjoncture actuelle. En fait, il y a tout lieu de croire que la nouvelle technologie sera justement en place lors de la prochaine escalade des cours. La province de Nouvelle-Écosse, par l'entremise de sa société d'État, la Nova Scotia Resources Limited, reconnaît le mérite du nouveau procédé.

Je vais demander au gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'il veut qu'on aille de l'avant dans cette affaire. Si le premier ministre Buchanan est d'avis qu'il faut poursuivre les travaux relatifs à ce projet, le gouvernement fédéral n'aura certainement pas d'objection à ce qu'on continue à puiser à même le fonds fédéral-provincial de remplacement du pétrole pour les subventionner. Au contraire, nous demeurons convaincus que le projet profitera à la Nouvelle-Écosse, car il créera des milliers d'emplois et qu'il profitera au Canada en renforçant notre indépendance énergétique. Qu'y a-t-il de scandaleux dans tout cela? Ce qui serait scandaleux et des plus tragiques, ce serait que l'opposition bloque la réalisation de ce projet.

J'ai déposé hier à la Chambre tous les documents que j'avais en ma possession, me conformant ainsi à l'esprit et à la lettre de la loi sur l'accès à l'information. Aujourd'hui, j'ai donné d'autres renseignements que j'ai obtenus de M. Gillespie et qui n'ont absolument rien à voir avec moi. Ce projet et les lignes directrices dont il a été débattu à la Chambre des communes concernent le ministre qui était alors chargé du portefeuille énergétique. J'ai demandé aux responsables s'ils sentaient qu'on avait exercé sur eux quelque pression que ce soit. Ils m'ont répondu qu'on n'avait jamais cherché à les influencer, et j'estime qu'ils sont dignes de confiance.

[Français]

Et aujourd'hui, je suis fier de prendre la parole dans cette Chambre, et de dire que je crois que dans ce dossier le ministre des Finances (M. Lalonde), qui était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'époque, a agi dans le meilleur intérêt du gouvernement canadien et des citoyens de la Nouvelle-Écosse. Il a agi en toutes circonstances comme un ministre responsable.

On a essayé trop longtemps de diminuer la présence de députés du Québec à la Chambre. Et je suis heureux de voir que le ministre des Finances, aujourd'hui, qui a servi sa province et son pays d'une façon on ne peut plus honorable, aussi bien en sa qualité de conseiller d'un gouvernement, qui n'était pas de mon affiliation politique alors que déjà, j'étais en politique... Et plus tard, ce ministre a toujours fait passer l'intérêt public avant l'intérêt particulier ou même l'intérêt partisan. Son dossier parle par lui-même. Et cela aurait été tragique, monsieur le Président, si aujourd'hui on avait été obligé d'accepter la démission du ministre des Finances, parce qu'il y a peu de serviteurs de ce pays qui ont mis autant d'intelligence,